Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23415**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d''information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commercialisation des produits touristiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bordeaux	Université de Bordeaux, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334w Accueil, hotellerie, tourisme (commercialisation)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme peut exercer les activités suivantes :

- élaborer un produit touristique (circuits, séjours...) et coordonner les différentes étapes de réalisation du montage du produit jusqu'à sa mise sur le marché selon les règles de sécurité des biens et des personnes ;
- adapter et réajuster en temps réel le prix de prestations touristiques (places d'avion, de train, nuitées, location de véhicules...) afin de mettre en adéquation l'offre et la demande, avec l'objectif d'optimiser la rentabilité des produits ou des services et la compétitivité de l'entreprise ;
- élaborer ou participer à l'élaboration de projets de valorisation du patrimoine local (aménagement de circuits de visite ou d'infrastructures de loisirs, mise en valeur de sites...) afin d'augmenter l'attractivité du territoire et les flux touristiques ; organsiner les manifestations événementielles (festival, spectacles...) ;
- informer et conseiller la clientèle sur les caractéristiques de produits touristiques (voyages, locations, prestations...) et réaliser tout ou partie des opérations de vente (réservation, émission de titres de transport, suivi administratif...), selon les objectifs commerciaux de la structure ; réaliser l'assemblage d'une offre touristique à la demande ; réaliser des ventes par téléphone.

Le titulaire du diplôme est capable de :

- recueillir et analyser les informations sur les prestations des partenaires (hôteliers, autocaristes, compagnies aériennes...) ; collecter et analyser les taux d'occupation, réservation, tarifs sur le rendement de nuitées, de places d'avion... ; analyser l'environnement socioéconomique et les caractéristiques de la demande touristique ; analyser l'offre touristique locale et définir des actions de promotion du territoire ; réaliser l'étude de faisabilité du projet de promotion touristique et apporter un appui technique aux prestataires institutionnels ;
- déterminer les prévisions de vente et élaborer ou participer à l'élaboration de la grille tarifaire (période, segmentation, catégorie...) ;
- préparer les dossiers techniques (cahier des charges d'appels d'offres...) et analyser les réponses des prestataires ; sélectionner des fournisseurs/prestataires, négocier les conditions du contrat et contrôler la réalisation de l'intervention, des produits... ;
- déterminer la programmation du produit touristique et établir le descriptif des sites à visiter, des formalités pratiques, des modalités de vente ; mettre en place le projet de promotion touristique et coordonner les actions des intervenants (associations, habitants, acteurs locaux du tourisme...) ;
- concevoir ou participer à la conception de la prémaquette publicitaire et sélectionner les supports de diffusion ; organiser et mettre en place le circuit d'information et diffuser les données tarifaires sur internet et par des centrales de réservation... ;
- accueillir le client et le renseigner sur les offres touristiques ; conseiller le client sur les différents produits (transports, prestations...) effectuer la réservation et établir les documents contractuels ; réceptionner et vérifier les documents de voyage (dates de départ, coordonnées...) et les remettre au client.
- définir et suivre le budget prévisionnel du projet de promotion touristique, proposer des ajustements si nécessaire ; sensibiliser les services (réception, commercial...) aux modalités d'optimisation des produits et proposer des ajustements ;
- réaliser le bilan des actions de promotion touristique et déterminer des axes d'évolution avec les partenaires institutionnels.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du diplôme peut travailler dans tout type de structure, de taille plus ou moins grande, intervenant dans le secteur touristique:

Agence de voyages
Tour-operator
Office de tourisme
Communauté de communes
Café, Hôtel, Restaurant
Site touristique

Le titulaire du diplôme peut accéder aux emplois suivants:

chef des ventes, chef de secteur, chef d'équipe
délégué commercial
inspecteur commercial
animateur commercial

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1102 : Promotion du tourisme local

G1301 : Conception de produits touristiques

G1302 : Optimisation de produits touristiques

G1303 : Vente de voyages

Réglementation d'activités :

Les métiers auxquels prépare le diplôme ne sont pas des activités réglementées.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme de Licence professionnelle "Commercialisation des Produits Touristiques" est délivré au terme d'une formation en 2 semestres. La licence professionnelle est accessible après une formation de 2 ans après le baccalauréat. les candidatures sont ouvertes à toute personne titulaire d'un DUT, d'un BTS ou à toute perosnne ayant validé une deuxième année de Licence. La sélection des candidats s'effectue sur dossier par un jury composé, outre du responsable de la formation, d'enseignants ou de professionnels intervenant dans la formation.

SEMESTRE 1

UE1: Techniques de négociation

Crédits 10, 100h

UE2: Connaissances du marché du tourisme

Crédits 10, 120h

UE3: Projet tutoré

Crédits 10, 150h

SEMESTRE 2

UE4: Communication

Crédits 9, 120h

UE5: Gestion

Crédits 9, 100h

UE6: Stage

Crédits 12

Modalités de contrôle des connaissances:

un examen terminal pour l'enseignement "Marketing du tourisme" de l'UE2

un contrôle continu pour chacun des enseignements

un rapport et une soutenance pour le projet tutoré

un mémoire, une soutenance et une note professionnelle pour le stage pratique

deux sessions d'examens

Modalités de capitalisation et de compensation:

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

La licence professionnelle est validée lorsque:

la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20

la moyenne des UE 3 et 6 est égale ou supérieure à 10/20

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité.
En contrat de professionnalisation	X		Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité.
Par candidature individuelle	X		Possible pour tout ou partie du diplôme par la VES. Même jury.
Par expérience dispositif VAE	X		Membres permanents de la commission de VAE, responsable de la formation, intervenants dans la formation (un enseignant-chercheur et un professionnel)

	OUI	NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999, publié au JO du 24 novembre 1999, relatif à la licence professionnelle

Arrêté du 17 mai 2011 relatif aux habilitations de l'Université Bordeaux IV à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

http://iut-perigueux.u-bordeaux.fr/Formations/Licences-professionnelles2/CPT-Commercialisation-des-Produits-Touristiques

http://www.u-bordeaux.fr/formation/PRULPPRT0_109/licence-professionnel-commercialisation-des-produits-touristiques

Lieu(x) de certification :

Institut Universitaire de Technologie de Périgueux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Périgueux

Historique de la certification :

La licence professionnelle « Commercialisation des produits touristiques » a été créée en 2009 à l'Université Bordeaux IV